



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Chute de l'indice d'attractivité de la France

Question écrite n° 15184

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la chute de l'indice d'attractivité de la France. À l'occasion de la publication de son édition 2024 de l'indice d'attractivité du territoire, les conseillers du commerce extérieur ont constaté un recul important de la sécurité du pays. L'aspect sécuritaire est celui qui connaît la pire évolution sur un an ; le rapport souligne ainsi un niveau de sûreté des personnes « le plus bas depuis la création de l'indice ». Il explique notamment ce phénomène par « une inquiétude générale, à quelques mois des Jeux Olympiques et Paralympiques où les enjeux de sécurité et de sûreté des personnes seront au centre des préoccupations ». Les conseillers du commerce extérieur ont indiqué que l'enseignement majeur du baromètre 2024 est la baisse observée « sur les atouts historiques liés à l'attractivité du territoire pour les choix d'installation personnels » et relevant de « l'image de marque du pays ». Elle appelle son attention sur la chute de l'indice d'attractivité du pays et lui demande ce qu'il compte mettre en œuvre pour endiguer ce phénomène.

Texte de la réponse

Depuis 2019, la France est la première destination européenne en termes d'attractivité économique et d'accueil des investissements directs étrangers. Cette attractivité durable contribue au renforcement de notre souveraineté économique et technologique, à la croissance de notre économie et à la création d'emplois dans l'ensemble de nos territoires. Ces résultats positifs sont le fruit des nombreuses réformes menées par le Gouvernement depuis 2017 (marché du travail, assurance chômage, fiscalité, formation...) pour transformer et moderniser notre environnement des affaires, et des plans publics d'investissement ambitieux (France Relance, France 2030) pour préparer notre économie aux secteurs d'excellence du futur. Ils sont également à mettre au crédit des efforts des régions et de l'Equipe France Investissement (TFI), autour de l'agence nationale Business France, et de l'efficacité de notre diplomatie économique. L'édition 2024 du baromètre de l'indice d'attractivité du territoire (IAT) des conseillers économiques du commerce extérieur de la France établit un indice global de 60 %, soit le même niveau que 2017, avec une légère inflexion de 3 % par rapport à l'an dernier. Dans ce contexte d'attractivité durable de la France, deux dynamiques distinctes sont à considérer : - un soutien pérenne et continu des répondants aux réformes structurelles engagées (à plus de 80 %) et une légère hausse sur les critères traditionnellement faibles pour la France depuis 2017, mais que les investisseurs considèrent comme structurants pour leurs choix d'investissements : fiscalité, charge administrative et réglementaire, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social. L'indicateur relatif à l'approvisionnement et au coût de l'énergie est également en forte hausse (+8,8 %) témoignant de l'efficacité des mesures gouvernementales mises en place suite à la crise énergétique (bouclier tarifaire, mise à contribution d'EDF, développement de la production d'énergies renouvelables, plan de sobriété énergétique et politique volontariste en faveur du nucléaire). - une dynamique conjoncturelle qui, malgré ces efforts, indique une baisse sur les atouts historiques de la France liés à l'attractivité du territoire pour les choix d'installation personnels (environnement culturel, qualité de vie, sécurité des personnes) et relevant de « l'image de marque » du pays. Concernant le critère relatif à la sécurité des personnes (en baisse de 11,8 points), il faut nuancer les résultats de cette enquête en prenant en compte les

éléments conjoncturels, ainsi que l'importance accordée à ce critère par les répondants : - cette enquête a été réalisée au 2nd semestre 2023, période ayant connu une actualité sociale et sécuritaire particulièrement chargée qui a pesé dans les réponses (émeutes urbaines de juin, attaques terroristes d'Arras en octobre et de la Tour Eiffel en décembre), notamment sur les régions sensibles à ces sujets (Asie Pacifique et Eurasie) ; - ce critère de la sécurité des personnes n'arrive qu'en 6e position sur 12 en termes d'importance accordée par les répondants. Les critères relatifs à l'énergie, à la simplification administrative, à la flexibilité du travail, à l'innovation et à la fiscalité sont privilégiés. Leurs niveaux demeurent nettement supérieurs à ceux de 2017 et conservent une trajectoire à la hausse au cours des 8 dernières années. En conclusion, le recul du critère sur la sécurité des personnes a pâti d'un effet conjoncturel défavorable, amplifié médiatiquement, qui ne doit pas faire oublier la perception très positive des investisseurs sur des critères structurels en progression ces dernières années, sans pour autant occulter les enjeux sécuritaires réels rencontrés par les investisseurs étrangers. En effet, l'attractivité relative de la France vis-à-vis de nos voisins européens progresse : la France réduit son écart avec l'Allemagne, dépassant les Pays-Bas, tout en gardant une avance significative sur l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni. Les succès de l'attractivité de la France de ces dernières années ne sont cependant pas considérés comme acquis. Afin de consolider les efforts menés depuis 2017, le Gouvernement poursuit son agenda de réformes qui permettra de mieux attirer en France les investissements étrangers. Le Gouvernement continue également à œuvrer pour renforcer l'image de marque de la France notamment au travers de la campagne de communication "Marquez les esprits"/"Make It Iconic", dont le lancement récent dans 6 pays pilotes est jugé très positivement (entre 82 % et 100 %) par les investisseurs étrangers, et qui rentre en 2024 dans une nouvelle phase de déploiement (10 nouveaux pays). La septième édition du sommet Choose France (13 mai 2024), qui réunit tous les ans plusieurs centaines de dirigeants des plus grands groupes mondiaux, a été l'occasion de souligner la permanence et la force de l'engagement du Gouvernement en faveur de l'attractivité de notre pays. L'année 2024 sera exceptionnelle en termes de visibilité pour notre pays (Jeux Olympiques et Paralympiques, Sommet de la Francophonie, ré-inauguration de la cathédrale de Notre-Dame, anniversaire du débarquement, WorldSkills, etc.) et une formidable opportunité de valoriser notre influence au service de notre attractivité économique et touristique. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) est pleinement mobilisé pour que cette année soit une réussite, notamment via l'amélioration et la valorisation de l'attractivité de notre économie, avec en pointe notre réseau diplomatique au contact direct des investisseurs et porteurs de projets à l'étranger, et en coordination avec notre opérateur national Business France et les autres ministères engagés dans ces missions. Le MEAE reste néanmoins vigilant sur le sujet sécuritaire mentionné dans cette étude et des potentiels effets en termes d'image pour notre pays auprès des investisseurs, ce sujet étant du ressort du ministère de l'intérieur et des Outre-mer, avec lequel le MEAE travaille étroitement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : [Vaucluse \(4^e circonscription\)](#) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15184

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 910

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4520